

HISTOIRE

Située à flanc de coteau en dehors du village et entourée d'un cimetière, la petite église fortifiée de Senonville a été construite et remaniée à différentes époques. Le chevet pentagonal roman serait de 1190, la nef du XII^{ème} siècle également et la surélévation des murs des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, réalisée afin de créer une salle de refuge au dessus de la nef pour loger la population en cas de danger. Cette salle supérieure est accessible depuis l'intérieur de l'église par un escalier tournant, aménagé dans une tour solidaire du mur sud de la nef. La tour d'escalier est éclairée par de petites baies et les murs de comble nord et sud, sont percés de fenêtres de tir. En partie endommagée pendant la Première Guerre mondiale, l'église est restaurée en 1931. Elle est dédiée à Saint-Pierre aux Liens et renferme une belle statue de la vierge à l'enfant du XV^{ème} siècle. L'horloge de cette église a été électrifiée en 19... Par contre comme dans beaucoup d'église de notre région, la cloche fut remplacée pendant la Guerre 14-18 par les allemands qui occupaient le village :



Vous pourrez bientôt visiter le site internet de notre commune (début Septembre), réalisé avec campagnol.fr sous le nom : valbois-meuse.fr

Journal de valbois

N° 8

JUIN 2016

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



Troubles de voisinage

Il semble nécessaire, suite à quelques incivilités ayant fait l'objet de plusieurs doléances auprès de la Municipalité, de répondre aux demandes des administrés afin de pérenniser la belle qualité de vie qu'offre notre commune.

Qu'appelle-t-on bruits de voisinage ?

Il s'agit de l'ensemble des bruits qui sont soumis aux articles R-1334-30 et suivants du Code de la Santé Publique. Selon le code de la santé publique « aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé », l'un des trois critères peut seul suffire à constituer un trouble de voisinage

Bruits de comportement :

Il s'agit de bruits provoqués par un comportement incivil (conversation à voix fortes, cris, pratique d'un instrument de musique, de télévision, hi-fi, appareils électroménagers, travaux de bricolage et jardinage, aboiements de chiens ...) Ils sont considérés comme gênants dès lors que leur durée, leur répétition ou leur intensité est excessive. Passibles d'une contravention de 3^{ème} classe (450 €)

Quelques conseils :

Pour tondre, tronçonner, percer, meuler : il faut faire preuve de bon sens et éviter les horaires matinaux où celui de la sieste.

Pour une fête le soir ou un barbecue animé : prévenir ses voisins quelques jours à l'avance est une règle de bon sens et de civilité. Mais pensez à limiter le volume sonore.

Si votre chien aboie de manière intempestive : munissez-le éventuellement d'un collier anti-aboiements ou faites-vous aider par un éducateur canin. Les propriétaires d'animaux en particulier de chiens ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants et du voisinage, ceci de nuit comme de jour. Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée et intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence .

D'autres nuisances persistent dans notre commune : l'errance de chats domestiques, la campagne de stérilisation étant terminée, les habitants doivent faire preuve de responsabilités envers leurs animaux.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Afin de faire une mise au point avec le chantier-école qui a déjà effectué plusieurs passages d'entretien et de tontes dans nos trois villages, la Municipalité souhaite recueillir vos remarques ou vos propositions concernant ces travaux (en tenant compte des mauvaises conditions climatiques de ces derniers mois)

ALERTE AUX VOLS

Une des trois tables-bancs installées à l'intersection de de la route de Woinville vers St-Mihiel et vers Savonnières a été volée il y a un peu plus d'un mois. J'attire votre vigilance sur nos territoires et vous demande de prévenir la mairie au moindre fait constaté

SCULPTURE HOMMAGE

« AUX FEMMES DU MONDE RURAL »



*L'inauguration a eu lieu le 19 juin 2016 à VERDUN
Bravo à Denis Mellinger pour ce magnifique travail*